

Motion adoptée
par le groupe « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire »
lors de la session plénière du 27 novembre 2024

Budget 2025 des Départements :
« Nous refusons « la loterie » budgétaire que nous impose le gouvernement »

Le projet de loi de finances actuellement en débat au Parlement, en prévoyant une ponction de 5,5 milliards d'euros sur les Régions, les Départements et les communes, fait craindre une asphyxie sans précédent des budgets des collectivités locales et de leurs capacités d'intervention. Les Départements risquent d'être les plus impactés avec une ponction de près de 2,2 milliards d'euros, soit 44 % de l'effort demandé.

Ainsi, pour le seul budget du Conseil départemental de la Nièvre, l'effort demandé est colossal, puisque ce ne sont pas moins de 12 millions d'euros d'économies nouvelles qu'il faudrait trouver sur un budget de 305 millions d'euros composé à plus des 3/4 de dépenses obligatoires. **Concrètement, sur un budget disponible de 65 millions d'euros, le gouvernement nous demande de trouver 12 millions d'économies nouvelles !**

Cette nouvelle injonction intervient dans un contexte où, budget après budget, l'État baisse les dotations, transfère de nouvelles compétences aux Départements sans les compenser et supprime les recettes fiscales. Dans la Nièvre, **l'État doit déjà en moyenne aux Nivernais près de 35 millions d'euros par an, soit depuis 3 ans plus de 100 millions d'euros !**

Dans ce contexte déjà extrêmement contraint, la recherche d'économies nouvelles transforme la préparation du prochain budget en un exercice de loterie budgétaire : quelles dépenses devrions-nous prioritairement sacrifier ? Lesquelles sanctuariser ?

- Les 5,5 millions d'euros permettant de soutenir les projets des communes et des intercommunalités ?
- Les 3 millions d'euros pour moderniser nos collèges, crédits que nous avons augmentés de 50 % depuis le début du mandat ?

- Les 2 millions d'euros du plan Santé qui permettent de salarier des médecins et de verser des bourses aux étudiants infirmiers ou en médecine ?
- Les 1,5 millions d'euros consacrés chaque année aux soutiens à nos agriculteurs ?
- Les 2,5 millions d'euros consacrés à la culture qui soutiennent les enseignements artistiques, les festivals, les associations dans nos bourgs et nos quartiers ?
- Les 1,5 millions d'euros consacrés au sport ?
- Les 800 000 € dédiés aux 33 centres sociaux, poumons du lien social dans tous nos cantons ?

C'est pourquoi, compte tenu de l'impasse budgétaire dans laquelle le gouvernement place les Départements et singulièrement le Département de la Nièvre, les élus de la majorité du Conseil départemental, refusant la loterie qui leur est imposée dans la construction de leur futur budget, demandent à court terme et en urgence au Premier ministre les moyens nécessaires à l'élaboration du budget 2025 avec notamment :

- l'exonération du prélèvement de 2 % sur les recettes de fonctionnement en solidarité avec les Départements de France,
- une TVA dynamique, base de la compensation de la perte du foncier bâti,
- un abondement a minima par l'État de 163 M€ du fonds de sauvegarde destiné à permettre à près de 30% des Départements, déjà en grande difficulté, de poursuivre leurs missions,
- une juste compensation, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH) afin d'atteindre l'objectif a minima de 50% d'ici 2027, ainsi que le remboursement des sommes dues par l'État aux Départements après le transfert des allocations de solidarité,
- la prise en charge à 50 % des mesures retenues dans le cadre du Schéma départemental de l'enfance, soit 8 millions d'euros,
- une refonte du modèle de financement du SDIS incluant une prise en charge par la Sécurité sociale.

Au-delà de ces mesures d'urgence, les élus de la majorité du Conseil départemental de la Nièvre demandent une refonte concertée du modèle de financement du bloc départemental.